



Fonds régions et ruralité (FRR)
*volet 2–Soutien à la compétence de développement
local et régional des MRC*

Programme de développement des communautés –
volet Fonds de soutien aux initiatives artistiques et culturelles

GUIDE – APPEL À PROJETS 2024-2025

CONTEXTE

La MRC de La Matanie a adopté sa toute première *Politique culturelle* en mai 2024, avec l'objectif de renforcer la vitalité culturelle du territoire et d'encourager l'émergence d'initiatives locales. Cette politique s'inscrit dans une démarche globale visant à valoriser le patrimoine culturel, à soutenir les artistes locaux et à faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble de la population.

Pour soutenir la réalisation de projets alignés sur les objectifs de cette nouvelle politique, la MRC de La Matanie lance un appel aux initiatives artistiques et culturelles. Ce fonds de soutien, d'un montant de 25 000 \$, est ponctuel et non récurrent, reflétant une volonté d'offrir un premier élan à des projets novateurs qui contribueront à enrichir l'offre culturelle sur le territoire.

Cet appel à projets est ouvert à diverses formes d'expression artistique, incluant les arts visuels, la musique, le théâtre, la littérature, ainsi que les projets liés au patrimoine et aux nouvelles technologies. Par cette initiative, la MRC de La Matanie souhaite encourager la créativité locale et favoriser des collaborations entre les citoyens, les artistes et les organismes culturels.

OBJECTIFS

Le Fonds soutient les initiatives qui répondent à un ou plusieurs des objectifs de la *Politique culturelle* dans l'une ou l'autre des orientations 2 et 3 suivantes :

Orientation 2 : Dynamiser la relation entre la culture et le territoire

- 2.1 Renforcer la présence des arts et de la culture dans l'espace public.
- 2.2 Collaborer à la création d'œuvres ou d'activités immersives.
- 2.3 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager.
- 2.4 Renforcer notre identité culturelle.

Orientation 3 : Contribuer à rendre les arts et la culture accessibles à toutes et à tous

- 3.1 Favoriser la participation active du plus grand nombre à la vie culturelle.
- 3.2 Soutenir l'accès des aînés aux arts et à la culture.
- 3.3 Initier les enfants et adolescents à toutes les formes d'art.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles :

- Les municipalités de La Matanie;
- Les organismes à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la MRC de La Matanie;
- Les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation résidant dans la MRC de La Matanie.

Secteurs artistiques et culturels soutenus par le Fonds :

- Arts de la scène;
- Arts visuels et numériques;
- Histoire et patrimoine;
- Métiers d'art;
- Lettres et littérature.

Le projet doit :

- Intégrer un des secteurs soutenus par le Fonds;
- Être en lien avec les objectifs de la *Politique culturelle*;
- Se réaliser dans les délais spécifiques à l'appel de ce Fonds.

Dépenses admissibles :

- Les frais liés à la création, à la promotion et à la réalisation du projet;
- Les frais de recherche et de documentation, d'animation et de transport;
- Les honoraires professionnels;
- Les frais d'acquisition de matériel ou de location nécessaires à la réalisation du projet.

Dépenses non admissibles :

- Les frais liés au fonctionnement régulier du demandeur ou liés aux levées de fonds;
- Le financement d'une dette ou d'emprunt;
- Les dépenses engagées avant le dépôt du projet ou d'un projet déjà réalisé;
- Les frais liés à l'acquisition, à la rénovation ou à la construction d'un bâtiment;
- Les frais de voyage, d'échange ou d'étude;
- Les frais liés à un événement protocolaire, la remise de bourse ou de prix d'excellence.

Dépôt de la demande :

- Le formulaire de demande dûment complété;
- Tous documents pouvant contribuer à la meilleure compréhension possible du projet;
- Lettre d'engagement des partenaires, s'il y a lieu;
- Charte de l'organisme et liste des administrateurs, s'il y a lieu;
- Curriculum vitae de l'artiste, s'il y a lieu.

Dates importantes :

- La date limite du dépôt des projets est le **1^{er} novembre 2024 à midi**.
- Le projet devra être réalisé avant le 15 novembre 2025.
- Le bilan devra être émis avant le 31 décembre 2025.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE FINANCEMENT

Comité de sélection

Un comité est mandaté par le conseil de la MRC pour analyser les demandes et évaluer les projets admissibles. Le comité transmet ensuite ses recommandations au Conseil. Celui-ci prend une décision qui est sans appel. Les promoteurs seront informés par écrit de l'acceptation ou du refus de leur demande. L'évaluation des demandes se fait à l'aide de critères pondérés. La distribution des sommes se fait en fonction des pointages les plus élevés, jusqu'à épuisement des montants disponibles.

Financement

La subvention correspond au montant maximum de 80 % des dépenses admissibles sans toutefois dépasser 5 000 \$ par projet, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

Versement

Le financement accordé au projet sera versé au promoteur en deux versements, soit 75 % à la signature du protocole et 25 % à la réception du bilan de projet dûment rempli.

Obligations

Le promoteur s'engage à mentionner la contribution de la MRC de La Matanie dans les documents promotionnels, les messages publicitaires, le site web ainsi que lors des activités publiques. À cet effet, la MRC de La Matanie fournit certains éléments de visibilité.

Bilan

Le promoteur devra compléter le formulaire bilan fourni par la MRC et l'accompagner des pièces justificatives nécessaires. Dans le cas où le projet n'est pas mené à terme, le promoteur devra rembourser la MRC.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES	DÉTAILS	POINTAGE
Pertinence du projet	Liens avec la <i>Politique culturelle</i> de la MRC	/ 25
Retombées	Clientèles ciblées / Sensibilisation / Médiation / Portée locale-régionale	/ 25
Originalité	Innovation / Bonification d'une offre existante / Valeur ajoutée	/ 15
Implication du milieu	Variété des partenariats / Nature des contributions / Lettres d'appui	/ 15
Faisabilité	Échéancier / Budget équilibré / Ressources humaines / Locaux et matériel disponibles	/ 10
Promotion	Promotion diversifiée et adaptée aux clientèles ciblées	/ 10
TOTAL		/ 100

PERSONNE-RESSOURCE

Pour informations, contactez **Marie-Claude Soucy**, conseillère en développement rural et territorial à la MRC de La Matanie, au 418-562-6734 poste 211 ou par courriel à marieclaudesoucy@lamatanie.ca.